

*Affaires courantes*

souveraineté du Canada était une grave préoccupation pour le gouvernement canadien.

Je voudrais citer le procès-verbal d'une réunion tenue à 10 heures, le 10 août 1953, dans la salle 304 de l'édifice Langevin, dans le but de discuter du transfert de certaines familles esquimaudes du nord du Québec à Cornwallis et à l'Île d'Ellesmere. Il a été reçu le 12 août 1953 dans l'administration du Nord. Je voudrais pouvoir déposer ce document à la Chambre parce qu'il réfute directement les mensonges qui sont contenus dans le rapport préparé par l'expert-conseil du ministère des Affaires indiennes qui a été déposé hier à la Chambre.

M. Sivertz, qui est devenu ensuite le directeur des opérations dans le Nord, a fait remarquer que le gouvernement canadien était très désireux que les Canadiens occupent le Nord. Il est apparu que, dans bien des cas, les Esquimaux étaient les seules personnes capables de le faire. À l'époque, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien se préoccupait au plus haut point de déménager les Eskimaux, de les déraciner de leur foyer pour les transplanter dans le Grand Nord afin d'y assurer une présence canadienne et, partant, d'établir la souveraineté de notre pays sur cette région.

Les bureaucrates mentent lorsqu'ils disent ou écrivent que cette affirmation est sans fondement. Elle est confirmée par les propres procès-verbaux et d'autres éléments de preuve dont dispose le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, documents que connaissent très bien ces bureaucrates et ces prétendus experts-conseils indépendants. Ce rapport que nous a fourni le ministre constitue une tentative pour induire le ministre et la Chambre en erreur. C'est aussi une tentative pour leurrer les Canadiens au sujet des méfaits dont ces familles inuit ont été les victimes entre 1953 et 1957.

J'exhorte la Chambre à approuver cette motion, à se prononcer en faveur de cette motion, et à faire savoir carrément aux bureaucrates et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien que nous n'aimons pas qu'on nous induise en erreur et qu'on nous mente.

Dans ce rapport, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien prétend par ailleurs que c'était pour leur bien qu'il déménageait les familles inuit dans le Grand Nord, ajoutant que le gibier commençait à se faire rare dans le nord du Québec, où ces familles habitaient

avant leur réinstallation. On en avait alors conclu qu'il était fort abondant dans la région septentrionale de notre pays. Il était donc utile de déménager ces familles dans cette région septentrionale afin qu'elles puissent y trouver plus de gibier et éviter d'avoir à compter sur les programmes d'assistance sociale du Québec ou du gouvernement du Canada.

En fait, certains participants à la réunion dont j'ai parlé et qui a eu lieu à l'édifice Langevin le 10 août 1953 ont même mis en doute la présence de ressources suffisantes et la capacité des 15 familles en question de survivre dans le Grand Nord, compte tenu de l'insuffisance des ressources disponibles.

M. O'Neil, qui représentait l'Aviation royale canadienne, a exprimé la crainte qu'il n'y ait pas suffisamment de gibier dans la région de Resolute Bay pour nourrir les 15 familles esquimaudes qu'on proposait d'y installer. M. Cantley, un autre participant, lui a répondu qu'il avait lieu de croire que la faune marine était suffisamment abondante pour assurer la nourriture de ces familles. Personne ne pouvait le confirmer et, par conséquent, l'affaire était montée de toutes pièces.

D'après le gouvernement canadien et le rapport remis au ministre par les bureaucrates du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, c'est dans leur propre intérêt qu'on déménageait ces familles inuit dans les régions arctiques, où il y avait plus d'animaux sauvages et de poisson. Les témoignages entendus au comité qui avait étudié la question en 1953 indiquaient que les membres avaient l'impression que c'était faux. Quand ils sont arrivés dans l'Arctique, les Inuit n'ont pas trouvé suffisamment de ressources pour se nourrir et ils risquaient de mourir de faim. Ils ont même dû compter sur la GRC ou l'armée pour s'approvisionner.

Plusieurs familles ont souffert de la faim, et elles ont été privées de nourriture parce que cette région-là n'était pas bonne pour la chasse, en plus d'être complètement différente de celle d'où elles venaient.

Il suffit de comparer la documentation publique, les dossiers disponibles au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le rapport des soi-disant experts indépendants pour s'apercevoir que ces derniers ont choisi les renseignements qu'ils étaient disposés à rendre publics. Voilà pourquoi le rapport présenté à la Chambre